

## COVID-19 : Maroc Chronique du 31 mars 2020

Marié à une Marocaine depuis 30 ans, le Maroc est devenu mon deuxième pays et ma deuxième famille. De là mon intérêt à poser cette question :

- Comment le Maroc traverse-t-il l'actuelle crise sanitaire, par rapport à nous ?

La première chose à faire est de se donner une base de comparaison :

	Canada	Maroc
Population	37 748 000	36 667 000
PIB / habitant	47 871 \$	8 587 \$
<b>Structure par âge</b>		
0 - 14 ans	15,4%	25,5%
65 ans et plus	19,1%	7,0%
<b>COVID 19</b>		
Nombre de cas	6 320	516
Nombre de décès	65	29
Taux de décès	1,0%	5,6%

En date du lundi 30 mars

On sait que le COVID-19 est très contagieux mais relativement peu virulent, sauf en ce qui concerne les personnes âgées :

- Lesquelles sont proportionnellement près de trois fois moins nombreuses au Maroc qu'au Canada.

Face au COVID-19, deux faits jouent toutefois en défaveur des personnes âgées marocaines :

- La limite de capacité du système de santé, tel qu'attestée par un PIB par habitant près de six fois inférieur à son équivalent canadien;
- Le fait que la très grande majorité des personnes âgées marocaines vivent au sein de leurs familles, ce qui multiplie les occasions de transmission du virus;
- Il est probable que la combinaison de ces deux faits explique en partie le taux élevé de décès, lequel peut aussi résulter d'un faible taux de dépistage.

On peut d'emblée identifier certaines caractéristiques de la vie sociale marocaine susceptibles d'être modifiées par le COVID-19 :

- Les six prières musulmanes quotidiennes (la première à 6h00, la dernière à 21h00) appelées par les muezzin et les déplacements qui s'ensuivent vers les mosquées;
- L'omniprésence des cafés, fréquentés quasi exclusivement par des hommes, et dont les terrasses obstruent souvent les trottoirs;
- La congestion routière généralisée et le bruit assourdissant des klaxons (sauf à Tanger), qui s'ensuit;

- La liberté laissée aux enfants de « jouer dehors » sans surveillance parentale jusqu'à 10 h 00 du soir.

Comme de fait, des mesures drastiques ont été prises :

- Un confinement généralisé a été annoncé le vendredi 20 mars, d'une durée initiale d'un mois;
- Le mardi suivant, 24 mars, une loi a été promulguée prévoyant les sanctions suivantes pour qui ne respecte pas le confinement :
  - 1 à 3 mois de prison;
  - 300 à 1 300 Dh d'amende par infraction (40 à 175 \$).
- Les mosquées ont bien sûr été fermées :
  - Les muezzin appellent toujours à la prière, mais chacun prie chez soi;
- De même pour les cafés, les écoles et tout autre institution ou lieu publics;
- Une seule personne par famille, auquel les autorités ont délivré une autorisation officielle, est autorisée à circuler pour faire les courses dans les seuls magasins d'alimentation et pharmacies :
  - Cette personne doit être âgée de 18 ans ou plus;
  - Ce dont on déduit qu'**aucun enfant n'est autorisé à quitter son domicile**;
- Quelques restaurants demeurent en activité, mais sans accueillir de clients :
  - On passe la commande par téléphone et attend la livraison;
- Les déplacements motorisés sont sévèrement limités :
  - Aucun déplacement par transport collectif interurbain, par autobus ou train;
  - Fréquence réduite des transports collectifs urbains, par autobus ou tramway :
    - Obligation par ailleurs de s'y déplacer assis;
    - Plus aucun service passé 20h00.
  - Toute personne se déplaçant en auto doit détenir une autorisation officielle :
  - Vérifiée à des barrages policiers et militaires à cette fin érigés partout.
- Les personnels hospitaliers en contact avec les personnes infectées par le coronavirus n'entre pas chez elles à la fin de leur quart de travail mais sont logées à l'hôtel.

## En terminant

Les mesures qui viennent d'être décrites sont beaucoup plus drastiques que celles qui ont à ce jour été imposées chez nous.

Nous sommes surpris de constater combien notre vie a changé depuis le début de cette crise. Les Marocains doivent être encore plus surpris que nous....

Je termine en saluant leur courage dans cette épreuve et par une pensée toute particulière pour la matriarche de ma famille marocaine :

- **Moué Tahra Hajjaji**, âgée de 88 ans.